

RAPPORT N° 99/6-57
au Conseil Municipal

OBJET

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL
A L'ASSOCIATION SOURCE DYNAMIQUE
(12 Rue du Pont Neuf)

RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR DE SEANCE

Dans le cadre de sa politique associative, la Ville a mis à la disposition de l'Association Source Dynamique le local communal sis au 12 Rue du Pont Neuf à Saint-Denis sur terrain cadastré section AS 467.

Il s'agit d'un bâtiment en dur sous dalle genre SATEC de type F4, de 70 m², destiné exclusivement à l'installation des bureaux de l'Association.

Je vous demande :

- d'approuver le principe de la mise à disposition de ce local à l'Association Source Dynamique, aux conditions suivantes :
- durée de un an, renouvelable tacitement ;
- occupation à titre gratuit, la valeur locative ayant été estimée à 2 600 F par mois ;
- en cas d'accord, de m'autoriser à signer la Convention ad hoc qui déterminera les conditions et modalités de la mise à disposition.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA

**PROJET DE DELIBERATION N° 99/6-57
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 octobre 1999**

OBJET

**MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL
A L'ASSOCIATION SOURCE DYNAMIQUE**

(12 Rue du Pont Neuf)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/6-57 du Maire ;

Vu le rapport de
présenté au nom de

Sur l'avis de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1

Approuve le principe de la mise à disposition par Convention du local sis au 12 Rue du Pont Neuf à Saint-Denis sur terrain cadastré section AS 467, de 70 m², au profit de l'Association Source Dynamique, selon les modalités suivantes :

- durée de un an, renouvelable tacitement,
- occupation à titre gratuit.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer la Convention ad hoc qui déterminera les conditions et modalités de la présente mise à disposition.